



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°42.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Date d'affichage :
15 avril 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 25
- ◆ Votants : 27

Etaient présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame **BIET**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération n° 13.03.2026 en date du 27 mars 2026, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que les décisions ci-après ont été prises par le Maire en fonction à la date de signature des actes, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire en exercice d'en informer le Conseil municipal ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des décisions prises :

Décision du Maire n° 4/2026

Convention portant mise à disposition d'espaces municipaux et de matériel avec la CARPF

Durée : jusqu'au 31 décembre 2026

Equipements concernés : l'Espace Pierre Leyder et le stade municipal

Décision du Maire n° 5/2026

Convention Maîtrise d'ouvrage mandatée : réfection de la voirie avenue des Charmilles et avenue Alfred de Musset avec le SIAH

Date d'intervention : 23 juin et 5 décembre 2025

Financement par le SIAH : 51 187,20 € TTC

Décision du Maire n° 6/2026

Convention Maîtrises d'ouvrage mandatée : réfection de la voirie avenue Henri Dunant avec le SIAH

Date d'intervention : 24 avril 2023 et 13 décembre 2024

Financement par le SIAH : 20 913 € TTC

Décision du Maire n° 7/2026

Convention relative à la mission d'accompagnement de la ville de Le Thillay par le cabinet Arborescence durant la mission d'intérim de la direction générale des services.

Durée : 1 an maximum à compter du 1^{er} décembre 2025

Coût :

- Forfait mensuel de 650 € HT comprenant une visioconférence hebdomadaire (durée maximale 2 heures) ;
- 450 € HT la demi-journée sur site, sur demande ;
- 950 € HT la journée sur site (hors frais de déplacement pour toute intervention sur site) ;
- 220 € HT la visioconférence complémentaire (durée maximale 2 heures) ;

Décision du Maire n° 8/2026

Demande de subvention à la CARPF pour l'organisation d'évènements sportifs dans le cadre de la programmation estivale

Budget projeté : 146 140 € TTC

Montant de l'aide à la subvention est estimé à 73 070 € TTC

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026



Le Maire

Fabio LUNAZZI

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.